

OUVRIR UNE SECTION "Aïkido Sport Santé Bien-être"

Tout enseignant titulaire à minima d'un Brevet Fédéral peut ouvrir une section "Aïkido Sport Santé Bien-être". Mais, dans ce cas, il ne sera **pas labélisé ni référencé**.

Cas d'un enseignant qui souhaiterait être **labélisé** "Aïkido Sport Santé Bien-être" et référencé soit dans le cadre de l'Union des Fédérations d'Aïkido (FFAAA et FFAB) et/ou dans le cadre de l'Agence Régionale de Santé.

	Labélisation ARS (donnant droit au référencement UFA)	Référencement UFA seul
Conditions d'entrée en formation	Brevet fédéral ou plus/shodan	<ul style="list-style-type: none"> • Brevet fédéral ou plus/shodan • PSC1 (obtenu depuis moins de 3 ans)
Parcours	Formations sport santé bien-être et/ou sport sur ordonnance dispensées par les ARS ou tout organisme ou structure reconnus par l'ARS Parcours conseillé par la FFAB	Module formation UFA "Aïkido Sport Santé Bien-être" Formation à venir
Possibilités d'allègements	À voir auprès de chaque ARS	<ul style="list-style-type: none"> • Formations suivies auprès des 2 fédérations (handi, Taïso, ...) • Au cas par cas, certains professionnels de santé (kinésithérapeutes, psychomotriciens...)
Référencement(s)	ARS et UFA : la labellisation ARS permettra automatiquement le référencement UFA	UFA seul
Conditions du référencement	À voir auprès de chaque ARS	Compléter la charte dédiée, et l'adresser à son président de ligue, avec les documents nécessaires
Activités encadrées	Encadrement d'une section Aïkido Sport Santé Bien-être : <ul style="list-style-type: none"> • Créneau(x) horaire(s) identifié(s) • Cours spécifiques • Éducateur formé et labélisé • Club labélisé 	

Groupe de travail UFA : ouvrir une section Sport Santé Bien-être